



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau **Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération**, régulièrement convoqué, **s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne**, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 9 OCTOBRE 2017 à 8h30

Date de convocation : 3 Octobre 2017

PRESENTS : Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Didier CODORNIU, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

EXCUSES : Serge LALLEMAND, Alain PEREA

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yves BASTIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LAPALU

Délibération
N°B2017-112

Membres en exercice :	24
Votants :	22
Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Culture

OBJET : EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique – Convention d'interventions avec le Centre Hospitalier de Narbonne

Le Conservatoire de musique du Grand Narbonne, classé Conservatoire à Rayonnement Départemental par Arrêté du 11 juillet 2014, initie des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, en prenant part à la vie culturelle de son aire de rayonnement.

Dès lors, le Conservatoire intervient auprès d'équipements de tous ordres, notamment en direction de publics dits empêchés, ne pouvant avoir un accès facile à une éducation ou une sensibilisation artistique.

Ainsi, depuis 2009, le Conservatoire a bâti en partenariat avec les services du Centre Hospitalier de Narbonne, des interventions musicales au sein du service de pédiatrie et auprès de l'unité de soins de longue durée de Pech Dalcy.

Ces interventions sont réalisées par les élèves de toutes disciplines, encadrés par les enseignants du Conservatoire. Elles prennent la forme de petits concerts mensuels d'une durée de 45 minutes. Ces prestations musicales s'adressent aux patients et au personnel du Centre Hospitalier de Narbonne.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver la reconduction expresse de la convention de partenariat avec le Centre Hospitalier de Narbonne pour une durée d'un an, sur l'année scolaire 2017/2018,
- De préciser que les termes de la convention approuvée par Délibération N°B-161/2016 du Bureau Communautaire du 10 octobre 2016 demeurent inchangés,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 12/10/2017
et de sa publication
le : 12/10/2017

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

